



SIVUCOP

Délibération 2021-003

Le comité syndical du SIVUCOP s'est réuni le DIX HUIT MARS DEUX MILLE VINGT ET UN, en mairie de VERNEUIL-SUR-SEINE à 16h00, sous la présidence de M. Michel DEBJAY, Président.

Présents :

	Délégués titulaires	Délégués Suppléants	
Triel-sur-Seine	Cédric AOUN	Valérie LEFUEL DUVAL	
	Pascal GILLES	Christophe MARGAT	
	Hassan AHSSAKOU	Paméla BUQUET MAIRE	
Verneuil-sur-Seine	Michel DEBJAY	x Cyril AUFRICHTER	
	Nathalie PRUVOT	x Caroline PISICA	
	Anthony HERRY	x Ania REDJDAL	
Vernouillet	Pascal COLLADO	x Patrick SAGET	x
	Laurent BAIVEL	x Stéphane LARCHER	
	Henriette LARRIBAU	Nicolas COMBARET	

Date de convocation : 11/03/2021

Date d'affichage : 11/03/2021

Nombre de délégués :

En exercice : 9

Présents : 6

Votants : 6

**AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER
CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SIVUCOP**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération N° 2020-005 du 4 Mars 2020 relative au vote du budget primitif du SIVUCOP pour l'exercice 2020,

Vu le budget primitif du SIVUCOP 2020,

CONSIDERANT que l'assemblée délibérante peut autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2020 au chapitre 20, s'élevaient à 56 311.21 €, le quart étant 14 077.80 €.

Les crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2020 au chapitre 23, s'élevaient à 1 579 720 €, le quart étant **394 930 €**.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2021 les crédits d'investissement ci-après :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 14 077.80 € pour les études nécessaires à certains travaux comme la création d'un réseau de vidéoprotection à Vernouillet (maîtrise d'ouvrage, SPS...) et l'extension des réseaux de vidéoprotection à Verneuil-Sur-Seine.

Chapitre 23 : immobilisations corporelles en cours : 394 930 € pour commencer les travaux de fourniture et pose du matériel de vidéoprotection à Vernouillet, pour les travaux du commissariat, pour l'achat de matériel technique et informatique.

S'ENGAGE à voter au budget 2021 les sommes correspondantes aux différents chapitres concernés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

 Le Président,
M. Debjay
Michel DEBJAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le :

Et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa transmission au représentant.